



COMITÉ DE LIAISON ENTRE LA MAGISTRATURE ET LE BARREAU (DROIT DE LA CITOYENNETÉ, DE L'IMMIGRATION ET DES RÉFUGIÉS)

Le mardi 18 octobre 2016

Conférence téléphonique

COMPTE RENDU

Présents : juge en chef Crampton, juge Diner (président), juge Strickland, juge Boswell, juge McDonald, juge St-Louis, Daniel Latulippe, Claire Le Riche, Sandra Weafer, Michael Battista, Adrienne Smith, Marvin Moses, Peter Edelman, Keven Wiener, Patrick O'Neil, Jean-Simon Schoenholz, Kate Teroux, Mitch Goldberg, David Matas, Claudia Molina, Mario Bellissimo. **Absents :** juge Shore, juge Phelan, juge Zinn, juge Brown.

1. Mot de bienvenue et approbation du compte rendu du 8 avril

Le juge Diner indique que la conférence téléphonique vise avant tout des questions administratives et, en particulier, l'éventuelle adoption d'un mandat plus officiel. Autre question, il est proposé, à des fins de mobilisation et par souci de continuité, que les groupes clés du barreau s'occupant activement de droit de l'immigration et des réfugiés soient officiellement représentés. Sur proposition de Mitch Goldberg appuyée par David Matas, le compte rendu est approuvé.

2. Mandat et composition du Comité

Ébauche : « Le Comité de liaison entre la magistrature et le barreau de la Cour fédérale réunit les représentants de la Cour fédérale, du ministère de la Justice (Canada) et des grandes instances de représentation des avocats en droit de la citoyenneté, de l'immigration et des réfugiés (Association du Barreau canadien, RLA, AQAADI et ACAADR) en une tribune de dialogue sur la pratique et les règles de contentieux, ainsi que sur les améliorations et les gains d'efficacité possibles. D'autres organismes peuvent être invités à assister aux réunions de temps à autre, dont les représentants des tribunaux ou des ministères responsables. Les comptes rendus des réunions sont régulièrement diffusés au site Web de la Cour fédérale sauf retard de traduction. Les membres du Comité reçoivent un mandat de deux ans et sont aussi mentionnés à ce site Web. Enfin, il y a diffusion publique du calendrier des réunions, car celles-ci s'ouvrent aux observateurs du barreau, du moins à l'occasion des deux assemblées annuelles qui ont lieu en même temps que la conférence annuelle de la LSUC à l'automne et que la conférence printanière de l'ABC (ces réunions se tiennent d'ordinaire en novembre et en avril-mai respectivement). Le Comité a aussi pour but de tenir au moins une activité sociale officielle réunissant la magistrature et le barreau. La première aura lieu à l'occasion de la conférence de formation juridique permanente de l'Association du Barreau de l'Ontario à l'automne de 2016. Une seconde activité a ordinairement lieu à l'occasion de la conférence annuelle correspondante de l'ABC, du moins avec les juges qui y sont des conférenciers et/ou des participants. »

Le juge Diner s'enquiert des commentaires.

Mitch Goldberg appuie l'idée de faire connaître ou d'officialiser le mandat et la composition du Comité. À son avis, il serait bon d'avoir aussi comme membre le Conseil canadien pour les réfugiés.

Michael Battista demande si la proposition change la structure du Comité.

Le juge Diner répond que les groupes représentés auraient pour responsabilité de désigner un membre et d'assurer la continuité. Que l'on poursuive avec une représentation individuelle à titre spécial serait une question à débattre. Dans les réunions du passé, on s'est généralement prononcé pour une représentation élargie du barreau.

Le juge en chef Crampton signale que, dans le cas du comité général de liaison de l'ABC, la représentation tend à s'élever au niveau des représentants officiels, ce qui garantit une plus grande continuité. Les représentants ont alors pour rôle officiel de représenter leurs groupes respectifs.

Mitch Goldberg est d'accord. S'il ne devait pas être présent à une réunion comme représentant de l'ACAADR, il veillerait à trouver un remplaçant.

Le juge Diner fait remarquer qu'il serait possible que d'autres soient présents même s'ils ne représentent pas une association.

Le juge Diner demande si Claudia Molina représente l'AQAADI.

Celle-ci répond qu'un nouveau représentant est nécessaire.

Peter Edelman ajoute que la RLA devrait aussi être incluse.

Mario Bellissimo indique que, depuis toujours, la seconde réunion a lieu à l'occasion de la conférence de l'ABC. Selon le nombre de participants, on peut opter pour une conférence téléphonique. Dans le mandat révisé, on pourrait proposer une conférence téléphonique ou une double possibilité de participation en personne et au téléphone si les participants sont nombreux à ne pas faire partie de l'ABC.

Michael Battista veut des précisions sur le nombre de représentants de chaque organisme et la durée de chaque mandat.

Le juge Diner répond que la chose n'est pas encore décidée et qu'elle pourrait l'être à la prochaine réunion après que chaque organisme aura eu l'occasion d'examiner la proposition. Il y aurait probablement un ou deux représentants pour chaque organisme.

Marvin Moses fait remarquer que l'ABC a délégué par le passé des gens appartenant à chacune des trois grandes régions.

Le juge Diner mentionne que, pour le 23 novembre, il est acceptable que chaque région envoie un représentant.

Il propose d'approuver l'ébauche de mandat sous réserve de l'inclusion éventuelle du CCR (si les autres membres sont d'accord).

Mitch Goldberg propose que, pour la réunion de novembre, il y ait alternance annuelle entre l'Ontario et le Québec.

Sandra Weafer ajoute que la Colombie-Britannique tient une réunion en décembre et qu'elle pourrait être associée à cette alternance.

Le mandat est approuvé.

3. Nouveaux points à l'ordre du jour

(i) Projet d'avis – Calendrier de conservation – Andrew Baumberg dit que c'est là un projet que doit examiner le barreau et qu'il doit être l'objet des commentaires des participants à la prochaine réunion. Le but est de mener à terme les consultations auprès du barreau pour la fin de l'année.

(ii) Ajournements et inscriptions au rôle

Mario Bellissimo fait observer que, en cas de conflit de date d'audition, le greffe exige généralement une requête, obligation vorace en ressources.

Sandra Weafer et Daniel Latulippe indiquent que le ministère de la Justice accepte que l'on procède par lettre pour l'inscription, ce qui s'accorde avec la pratique judiciaire récente dans le cas des ordonnances faisant droit à demande d'autorisation, les parties ayant la faculté de consentir à des dates révisées d'audition.

Mario Bellissimo ajoute qu'il est difficile de fournir au tribunal toutes les dates de disponibilité avant que l'ordonnance ne soit produite et que, s'il y a divergence de date par la suite, on n'a pas d'autre choix que de communiquer des renseignements très personnels (congés, fuites, etc.) pour une famille. La pratique ne serait pas la même à Toronto que dans d'autres villes.

Daniel Latulippe demande si le tribunal ne pourrait pas appeler les parties avant que la permission d'en appeler ne soit accordée.

Le juge en chef Crampton répond que la chose serait compliquée pour la Cour. Il précise que la phase I d'un projet d'inscription électronique au rôle (à l'interne) est prévue pour mars 2017 et qu'une phase ultérieure pourrait éventuellement prévoir une capacité externe de mise au rôle. Il confirme que les parties ne peuvent faire de demande spéciale de changement de date d'audition là où il est impossible de fixer une date après coup.

4. Questions découlant de réunions antérieures

Les points en suivi seront communiqués avant la prochaine réunion pour que le barreau puisse les examiner.

Keven Wiener soulève un point au sujet des demandes de contrôle judiciaire des décisions de report. Quand elle parvient à être jugée sur le fond, une affaire est parfois devenue sans objet, mais les procureurs ne s'attachent pas à cette question d'absence d'intérêt pratique. Souvent, l'affaire est abandonnée après un travail considérable de préparation de l'instance par la Cour. Il serait bon que les avocats considèrent la chose avant.

Le juge Diner évoque aussi la question liée du jugement sur consentement qui figure sur la liste de novembre.

Un autre point à examiner est la question du sursis à la levée de détention.

5. Prochaines réunions

- (i) 23 novembre de 16 h 30 à 18 h (Toronto)
- (ii) 9 juin 2017 (Toronto – conférence de l'ABC)